

Unieux,  
le 30 septembre 2016.

Monsieur le Maire  
à Mmes et MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

**LUNDI 10 OCTOBRE 2016**  
**à 18 h 30**  
**Mairie d'Unieux**  
**salle du Conseil municipal (2<sup>e</sup> étage)**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Legs Crépet
- 2 - Admissions en non-valeurs et pertes sur créances irrécouvrables
- 3 - Décision modificative 2016
- 4 - Saint-Étienne Métropole
- 5 - Subventions
- 6 - Demande de garantie d'emprunt par la société « 3F Immobilière Rhône-Alpes »
- 7 - Régie vide-grenier
- 8 - Modifications du tableau des effectifs
- 9 - Vie associative
- 10 - Développement durable : thermographie aérienne
- 11 - Travaux sur les bâtiments communaux
- 12 - Rétrocession de parcelles IRA
- 13 - Acquisition de parcelle au lieu-dit « La Ronzière »
- 14 - Plan Communal de Sauvegarde : convention NOTICO
- 15 - Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable 2015
- 16 - Rapports d'activités SEM et SEDL

**QUESTIONS :**

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le*  
**VENDREDI 7 OCTOBRE 2016 À 12 H.**

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
C. FAVERJON.

# **NOTES DE SYNTHÈSE**

## **1 - LEGS CRÉPET**

Lors de sa séance du 13 juin dernier, le Conseil municipal a décidé certaines dispositions concernant le legs Gabriel Crépet. Depuis, une action au Tribunal Administratif a été introduite. Par ailleurs, l'exécuteur testamentaire a réaffirmé son souhait que le legs soit modifié pour tenir compte de l'évolution de la situation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider d'agir en accord avec l'exécuteur testamentaire de Gabriel Crépet et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour demander la modification du legs dans les mêmes formes que précédemment indiqué lors de la séance du 13 juin c'est-à-dire d'autoriser le CCAS à résilier les placements et à verser à la Ville d'Unieux le montant de ces placements pour participer à la rénovation de la salle Gabriel Crépet.

En contrepartie, le Conseil municipal s'engagerait à reverser au CCAS chaque année, une subvention complémentaire de 3000 euros, augmentée de l'indexation selon l'indice INSEE correspondant au revenu annuel lié au placement. Cette subvention ferait l'objet d'une ligne particulière dans le budget et serait rendue publique chaque année.

Enfin, avant la réouverture de la Salle Gaby Crépet, la municipalité installera un dispositif rappelant la personnalité de Gabriel Crépet, de son action généreuse envers la commune et ses habitants.

## **2 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteurs insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites).

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Gestion/Finances réunie le 29 septembre dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeurs les montants suivants :

9 400,30 euros sur l'exercice 2010/2015 (état arrêté à la date du 23 septembre 2016) et admettre en créances irrécouvrables la somme de 2308,64 euros (état arrêté à la date du 28 septembre 2016).

### **3- DÉCISION MODIFICATIVE 2016**

Suite à la réunion des Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°5 2016
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 5 CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	319 511.57 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>319 511.57 €</b>
D-60612-821 : Énergie - Électricité	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623-20 : Alimentation	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631-020 : Fournitures d'entretien	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61351-314 : Location de film	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	207 356.57 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>207 356.57 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-821 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-314 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 845.00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 845.00 €</b>
D-6541-811 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	17 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542-811 : Créances éteintes	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7062-314 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-7067-20 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>350 356.57 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>350 356.57 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	873 356.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	873 356.85 €	20 615.29 €
<b>TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>873 356.85 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>873 356.85 €</b>	<b>20 615.29 €</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	207 356.57 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>207 356.57 €</b>
D-139148-314 : Autres communes	0.00 €	15 845.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281531-821 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 257.18 €
R-281561-821 : Matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	101.41 €
R-28182-821 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 130.17 €

(1) y compris les restes à réaliser

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°5 2016
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 5 CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-28184-821 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 186.10 €
R-28188-821 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	325.14 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 845.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>23 000.00 €</b>
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	3 348 340.79 €	0.00 €	0.00 €
D-166-01 : Refinancement de dette	0.00 €	3 343 340.79 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 343 340.79 €
R-166-01 : Refinancement de dette	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 343 340.79 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 691 681.58 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 686 681.58 €</b>
D-204181-821 : Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2184-020 : Mobilier	0.00 €	30 126.86 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-212 : Mobilier	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50 126.86 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-211 : Constructions	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-212 : Constructions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-314 : Constructions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-412 : Constructions	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>873 356.85 €</b>	<b>6 937 653.44 €</b>	<b>873 356.85 €</b>	<b>6 937 653.44 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 414 653.16 €</b>		<b>6 414 653.16 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

#### **4 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE**

##### **➤ Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) dans le cadre de l'évolution statutaire de Communauté d'agglomération à la Communauté urbaine**

Par arrêté 232/2015 du 10 août 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a modifié les statuts de Saint-Étienne Métropole et étendu ses compétences à compter du 31 décembre 2015.

Les compétences concernées transférées par les communes à Saint-Étienne Métropole sont :

- la voirie (investissement et fonctionnement),
- l'habitat (opérations de résorption de l'habitat insalubre et aménagement des aires d'accueil des gens du voyage),
- la politique de la Ville (périmètre identique à 2007),
- la distribution publique de gaz et d'électricité,
- l'urbanisme (notamment PLU, DPU sur sites communautaires...),
- le cimetière (création, extension et translation),
- l'économie (actions de développement économique),
- la production, gestion et distribution de l'eau potable,
- les parcs de stationnement en ouvrage,
- les réseaux de chaleur à l'exclusion de ceux qui ne desservent que des équipements de la commune.

Il faut également noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les nouveaux statuts de Saint-Étienne Métropole excluent de la compétence voirie les missions de « déneigement, nettoyage, espaces verts et éclairage public ». La CLECT s'est prononcée sur la restitution financière de ces missions aux communes.

Pour la commune d'Unieux, les chiffres sont les suivants :

<b>Investissement voirie</b>	<b>Fonctionnement voirie</b>	<b>Voirie compétences restituées</b>	<b>Urbanisme</b>	<b>Retenue sur attribution de compensation</b>
147 000 €	51 739 €	- 8570 €	11 719 €	201 888 €

La CLECT a émis un avis favorable sur le rapport présenté à 29 voix « pour », 1 abstention, 1 vote « contre ».

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais au Conseil municipal de chaque commune de se prononcer sur les charges financières transférées.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver l'évaluation des charges financières telle que présentée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 28 juin dernier et relative aux transferts de compétences dans le cadre de l'évolution statutaire et le passage en Communauté urbaine.

**D'autre part**, lors de la dernière séance du Conseil municipal, les conventions relatives à l'eau, l'assainissement, le réseau de chaleur et la voirie avaient été approuvées. Or, les bordereaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement n'ont fait l'objet d'une discussion entre la Ville d'Unieux et Saint-Étienne Métropole que le 21 septembre dernier. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions relatives à l'eau et à l'assainissement avec les nouveaux éléments financiers issus des bordereaux et d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à les signer.

##### **➤ Avis sur l'extension de compétences**

Après une présentation du dossier sans aucune discussion préalable, lors du bureau de Saint-Étienne Métropole du jeudi 22 septembre, il a été proposé le jeudi suivant, au Conseil de communauté, une nouvelle série d'extensions de compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ce, en vue d'un passage en Métropole. Le Conseil de communauté a approuvé cette extension de compétences.

Au-delà de la méthode qui est extrêmement contestable, et alors que les précédentes compétences ont beaucoup de mal à être exercées, cette course en avant continue à dessaisir les communes de leurs compétences de proximité. Cela s'accompagne également par un recul de la démocratie qui, par exemple, pour notre commune se traduit par une perte d'un siège de Conseiller communautaire.

Il est donc proposé aux Conseil municipal d'émettre un avis négatif sur ce nouveau projet de transfert de compétences.

## 5 - SUBVENTIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer à 8 euros la subvention par jour, par élève et par accompagnateur, relative aux classes transplantées des écoles maternelles et élémentaires de la commune pour l'année scolaire 2016/2017, et de l'autoriser à mandater ces sommes à la coopérative de l'école organisatrice de la classe transplantée sur la base d'un état fourni par l'école.
- fixer à 14 euros par élève le montant accordé pour les activités pédagogiques bénéficiant à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires d'Unieux, pour l'année scolaire 2016/2017, et de l'autoriser à mandater ces sommes à la coopérative de l'école organisatrice de la classe transplantée sur la base d'un état fourni par l'école ou à l'intérieur de cette enveloppe à payer, directement au prestataire les actions menées dans ce cadre.
- accorder à l'association « Chorale si l'on chantait » une subvention de 315,00 euros pour l'aide à l'emploi associatif.
- accorder à l'association « Myopathie à tout Cœur » sa subvention annuelle 2016 d'un montant de 177.00 euros.
- procéder comme chaque année au versement du solde de la subvention pour les associations sportives ayant reçu un acompte de 75 % sur le montant de leur subvention votée par délibération du 8 février et approuver ainsi les montants restants dus à ces associations comme fixés ci-après :

	Subvention proposée par OMS (en euros)	Nombre de jeunes de -18 ans 18 €/jeune	TOTAL Subvention jeune (en euros)	Subvention emplois associations sportives	TOTAL SUBVENTION 2016 (en euros)	Subvention ou acompte payé (en euros)	<b>SOLDE (en euros)</b>
ALSU	2 483	4	72	0	<b>2 555</b>	1862	<b>693</b>
Arc en Ciel	6 541	92	1 656	1349	<b>9 546</b>	4905	<b>4 641</b>
Arts Martiaux	3 675	51	918	1561	<b>6 154</b>	2756	<b>3 398</b>
BCU	7 356	83	1 494	0	<b>8 850</b>	5517	<b>3 333</b>
Gymnastique A. France	323	0	0	1 856	<b>2 179</b>	323	<b>1 856</b>
Gymnastique Val Ronzière	264	0	0	741	<b>1 005</b>	264	<b>741</b>
OCO	8 281	181	3 258	0	<b>11 539</b>	6 210	<b>5 329</b>
PLCQ	2 331	0	0	0	<b>2 331</b>	1 748	<b>583</b>
Tennis Club	10 228	199	3 582	4 000	<b>17 810</b>	7 671	<b>10 139</b>
UFOR	7 496	85	1 530	0	<b>9 026</b>	5 622	<b>3 404</b>
UTA	2 618	18	324	718	<b>3 660</b>	1963	<b>1 697</b>

## **6 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SOCIÉTÉ « 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES »**

Afin de financer les travaux d'amélioration au sein de la résidence « Rialto, Parc, Uranus, Sirius » située rue Paul Blain à Unieux, la Société « 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES » a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 100.000 € pour lequel la société « 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES » sollicite de la commune sa garantie à hauteur de 56 % du montant de l'emprunt, représentant la somme de 56.000 euros. Le Conseil Départemental a accordé sa garantie à hauteur de 44 %.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accorder la garantie de la commune pour l'emprunt envisagé par la société « 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES » auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations et de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à intervenir audit contrat de prêt.

## **7 - RÉGIE VIDE-GRENIER**

À la suite d'une incompréhension avec les services de la trésorerie, il n'a pas été remis les chèques du vide-grenier 2014 comme cela était indiqué dans le compte-rendu du bureau municipal du 4 juillet dernier. Les rectifications d'organisation et d'information ont été mises en place afin d'éviter un renouvellement. Étant donné qu'il n'y a pas eu de faute, il est proposé au Conseil municipal de dégager le régisseur de sa responsabilité financière qui en l'occurrence s'élève à 2030 euros.

## **8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

- Transformation de 4 postes d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe en 4 postes d'adjoint technique de 1<sup>ere</sup> classe, suite à la réussite d'examen professionnel et de concours.

## **9 - VIE ASSOCIATIVE**

La commune d'Unieux a toujours soutenu les actions de l'Établissement Français du Sang et de l'association pour le don du sang bénévole d'Unieux. Aujourd'hui, dans un contexte de besoins constants en produits sanguins et en transfusions, la Ville d'Unieux souhaite renforcer son engagement en signant une convention de partenariat avec les deux institutions, afin d'encourager les Unieutaires à donner leur sang.

L'association Vie Libre œuvre activement au service des habitants d'Unieux. Pour favoriser son bon fonctionnement, un lieu de stockage de matériel lui est nécessaire.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de mettre à disposition à titre gratuit un garage situé rue Élisée Reclus.

Il est également proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville d'Unieux, l'Établissement Français du Sang et l'association pour le don du sang bénévole d'Unieux ainsi que la convention de mise à disposition au profit de l'association Vie Libre et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à les signer.

## **10 - DÉVELOPPEMENT DURABLE : THERMOGRAPHIE AÉRIENNE**

Afin de contribuer à la sensibilisation des Unieutaires à la problématique des déperditions énergétiques des bâtiments, la Ville d'Unieux s'est engagée, en 2016, au côté de Saint-Étienne Métropole dans l'opération de thermographie aérienne sur le territoire de la Communauté urbaine.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune à cette opération à hauteur de 1500 euros pour la mise à disposition des données ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à signer la convention de mise à disposition des données.

## **11 - TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX :**

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, des travaux de rénovation et de mise en accessibilité doivent être réalisés sur des bâtiments communaux. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à déposer au nom de la commune les autorisations d'urbanisme nécessaires pour les dossiers suivants :

- déplacement et aménagement du local du Secours populaire au 19 rue Jean Moulin (ancien garage) suite à la vente en cours des bâtiments du 17 rue Jean Moulin.
- création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite au Cinéma « Le Quarto » prévue dans l'AD'AP.
- réhabilitation du Centre social du Val Ronzière, avec réfection de la façade, mise en accessibilité des sanitaires et du hall d'entrée.

## **12 - RÉTROCESSION DE PARCELLES IRA**

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, il a été rappelé que le Conseil municipal réuni le 30 novembre 2015 avait approuvé la suppression de la ZAC LA FONTAINE et avait convenu avec la société IRA, de la rétrocession gratuite à la commune des parcelles non aménagées à ce jour, à savoir :

- les parcelles AI -533-449-450 en totalité et les parcelles AI 603-565 et 460 en partie.

Suite à une rencontre sur place, avec la société IRA, il convient de modifier légèrement les emprises des parcelles cédées.

Il est donc établi que les parcelles AI-603-576-600 et 565 seront cédées gratuitement à la commune d'Unieux, conformément au document d'arpentage réalisé par le cabinet Chalaye, ainsi que les parcelles AI 533-449-450 et 460 en totalité comme convenu préalablement.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, conformément à l'avis de France Domaines du 18 novembre 2015 les rétrocessions gratuites des parcelles ci-dessus, de désigner Me PAILHES, notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer tous documents découlant de la présente.

### **13 - ACQUISITION DE PARCELLE AU LIEU-DIT « LA RONZIÈRE »**

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, les travaux d'élargissement de la rue Aristide Briand, au lieu-dit « la Ronzière », doivent être réalisés, afin d'assurer un gabarit suffisant à la chaussée pour permettre notamment le passage des engins de secours.

Pour réaliser cette modification, il est nécessaire d'acquérir le terrain de Monsieur MOUILLERE Jean, cadastré AC 78, pour une surface de 221 m<sup>2</sup> située en zone AUb au P.L.U.

Conformément à l'avis de France Domaines du 29 mars 2016, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à procéder à l'acquisition de la parcelle AC 78 pour un montant de 5 304 euros, soit 24 €/m<sup>2</sup> et de désigner Me PAILHES, notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

#### **14 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : CONVENTION NOTICO**

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, lors du Conseil municipal du 16 décembre 2013, il avait été approuvé le lancement du projet d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dernier arrive à ce jour dans sa phase de finalisation, et de concertation avec les services de l'État.

Afin de compléter les dispositifs d'alerte de la commune déjà prévus :

- Ensemble Mobile de Diffusion de l'Alerte (Haut-parleur)
- Réseau National d'Alerte (Sirène)
- Diffusion de l'alerte par porte-à-porte.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'expérimentation gratuite de l'application « NOTICO » pour Smartphones proposée par la société DEVERYWARE ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer la convention d'expérimentation avec la société DEVERYWARE et son interface d'administration MY PUBLIC ALERT.

**15 - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2015**

Conformément à la réglementation, les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable 2015, figurant en pièce jointe du présent ordre du jour.

## **16 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS SEM ET SEDL**

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités de Saint-Étienne Métropole pour l'année 2015 (un exemplaire papier ayant été envoyé par SEM à chaque conseiller). Le rapport est également consultable en ligne sur le site de Saint-Étienne Métropole : <http://www.agglo-st-etienne.fr/en-un-clic/documentation/>

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de gestion présenté par la SEDL pour l'année 2015 ainsi que sur les états financiers qui l'accompagnent (rapports joints par mail à l'ordre du jour).

---

**PROCURATION**

En mon absence, lors de la séance du **lundi 10 octobre 2016 à 18h30**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) Municipal(e) donne mandat de voter en mon nom à

M. (Mme)..... Conseiller(e) Municipal(e)

Fait à UNIEUX,  
Signature,